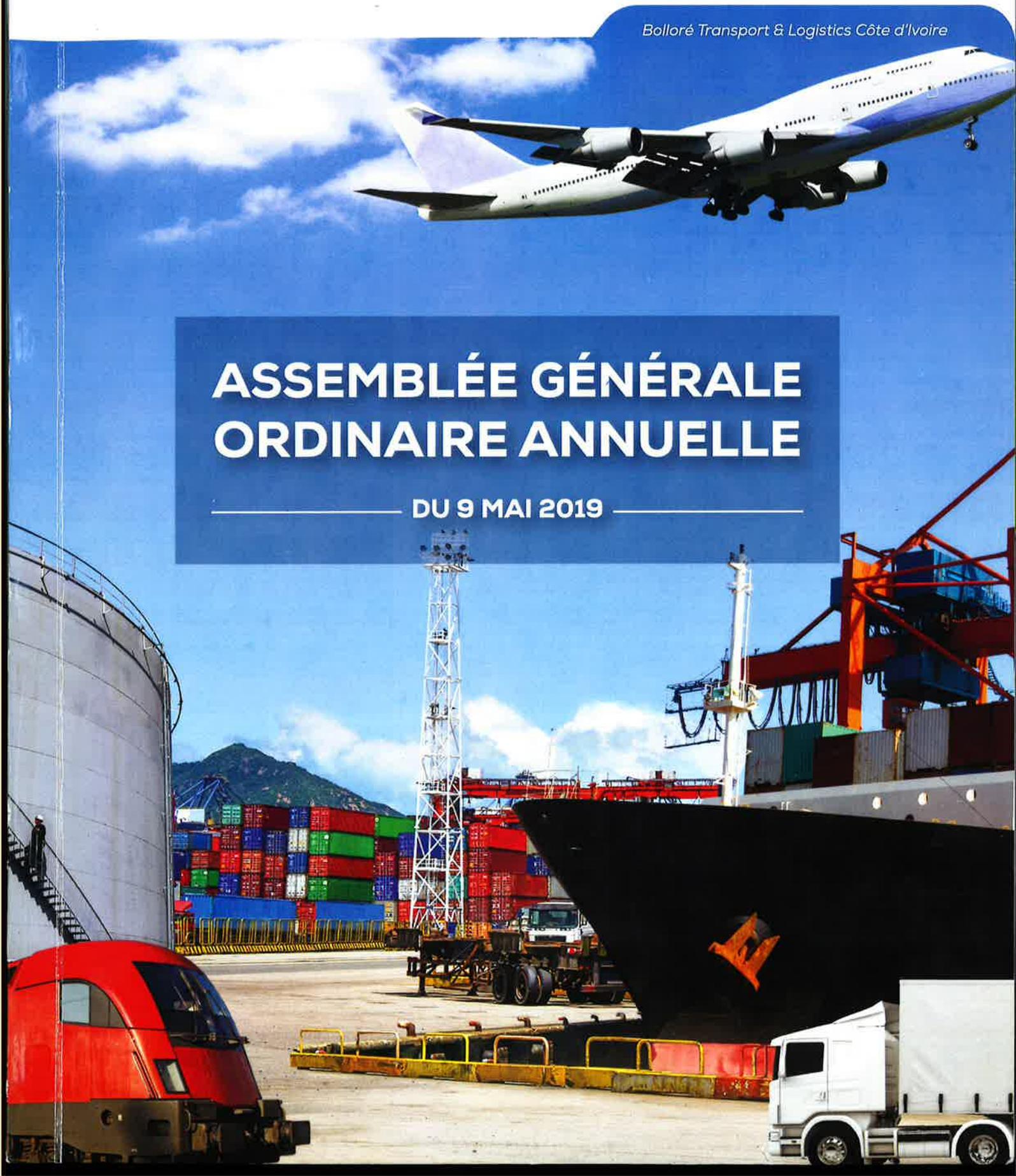


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 9 MAI 2019



BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 MAI 2019**

EXERCICE 2018

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'administration
au capital de 10.887.060.000 F CFA
Siège social : Treichville, Avenue Christiani
O1 BP 1727 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
RCCM: CI-ABJ-1962B-1141

CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>Martine COFFI-STUDER</u>	Président du Conseil d'Administration
<u>Philippe LABONNE</u>	Administrateur
<u>Eloi ABOUT</u>	Administrateur
<u>Vallassine DIARRASSOUBA</u>	Administrateur
<u>Amani KOFFI</u>	Administrateur
<u>Pierre BELLEROSE, RP de SOCIETE DE PARTICIPATIONS AFRICAINES</u>	Administrateur
<u>Stanislas DE SAINT LOUVENT, RP de SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE</u>	Administrateur
<u>Thierry EHRENOGEN, RP de SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINE</u>	Administrateur
<u>MAHEUT Jean-Michel, RP de BOLLORE AFRICA LOGISTICS</u>	Administrateur
<u>Issouf FADIKA, RP de SOCOPAO</u>	Administrateur
<u>José VALDERRAMA, RP de BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SENEGAL</u>	Administrateur
<u>Jean DE POUILLY, RP de BOLLORE AFRICA LOGISTICS FREIGHT SERVICES</u>	Administrateur
<u>Jérôme PETIT, RP de SOCIETE FINANCIERE DE BRIEC</u>	Administrateur

DIRECTEUR GENERAL
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Monsieur Pierre BELLEROSE
Monsieur Joël HOUNSINO

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- Monsieur Charles AIE
- Cabinet KPMG

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPLEANTS

- Madame Caroline ORIO
- Cabinet MOHE AUDIT & CONSEIL

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR.....	4
PRESENTATION.....	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
1. PRESENTATION GENERALE	7
2. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	7
3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ECOULE.....	12
4. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE	15
5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	15
6. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA TRESORERIE ET PLAN DE FINANCEMENT.....	16
7. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	17
8. CONVENTIONS REGLEMENTEES	18
9. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE.....	18
10. CONTROLE DE LA SOCIETE.....	18
11. MISE A DISPOSITION D'UNE SOMME DE 250 000 000 FCFA DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ANIMATION DE MARCHE A CONCLURE	18
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	20
1. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	21
2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE OHADA.....	28
TEXTE DES RESOLUTIONS	37
ANNEXES	43
1. ANNEXE 1 : BILAN ET TABLEAUX COMPTABLES.....	44
2. ANNEXE 2 : COMPTES CONSOLIDES.....	48
3. ANNEXE 3 : RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	68

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
O1 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



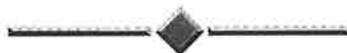
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2019

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapports général et spécial du Commissaire aux comptes portant sur l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eloi ABOUT ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOCOPAO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SENEGAL ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la BOLLORE AFRICA LOGISTICS ;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Charles AIE ;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet MOHE AUDIT & CONSEIL ;
- Approbation de la mise à disposition d'une somme d'un montant maximum de 250 000 000 FCFA dans le cadre d'un contrat d'animation de marché à conclure ;
- Pouvoir pour les formalités de publicité.

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
O1 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2019

PRESENTATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA et aux statuts de votre société, afin principalement de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE (ci-après la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que de ses perspectives d'avenir.

Lors de cette assemblée, il vous sera également donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

1. PRESENTATION GENERALE

La croissance du PIB a atteint, selon les estimations, 7,4 % en 2018, contre 7,7 % en 2017, soutenue par l'exportation des produits agricoles et pétroliers et par une demande intérieure accrue résultant de grands projets d'investissement et de la consommation des ménages.

L'économie a dû faire face à plusieurs événements, dont une stabilisation des prix du cacao après une forte baisse, une hausse des prix du pétrole et des tensions sociales. En conséquence, le déficit budgétaire s'est creusé pour atteindre 4,2 % du PIB avant de connaître une amélioration à un niveau estimé à 3,8 % en 2018. La dette publique a augmenté pour atteindre 48,2 % du PIB en 2018, sous l'impulsion des émissions d'euro-obligations en 2017 et 2018. Le risque de surendettement reste modéré.

L'inflation a été faible, à un taux estimé à 0,5 % en 2018, contre 1,0 % en 2017.

Au titre de l'exercice 2018, la production de quelques secteurs clés de l'économie ivoirienne a été la suivante :

- Pour la campagne de cacao 2017-2018 la Côte d'Ivoire a passé la barre de 2 millions de tonnes, contre 1,9 millions de tonnes pour la campagne 2016-2017 ;
- La production d'anacarde 2017-2018 est estimée à 750 mille tonnes, contre 711 mille tonnes pour la campagne 2016-2017 ;
- La production d'or est stable à 25 tonnes en 2018.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018, détaillé ci-après, s'élève à 89.299 millions de FCFA contre 90.321 millions de FCFA en 2017, soit une baisse de 1%.

En millions de FCFA

	Année		Variation %
	2018	2017	
CHIFFRE D'AFFAIRES	89 299	90 321	-1%
ABIDJAN	74 246	74 786	-1%
Consignation	1 796	1 578	14%
Manutention	16 639	16 095	3%
Transit Maritime	29 578	29 042	2%
<i>dont Import</i>	9 594	9 872	-3%
<i>dont Hinterland</i>	2 459	2 726	-10%
<i>dont Entreposage</i>	10 254	9 764	5%
<i>dont Export</i>	6 870	6 679	3%
Transit Aérien/ Express	5 050	5 046	0%
Logistique	9 095	9 659	-6%
Transport	5 244	5 880	-11%
Agence de voyage	636	621	2%
Meet and Greet	114	136	-16%
Structure	3 459	3 936	-12%
Refacturation GEMACI	2 635	2 794	-6%

	Année		Variation %
	2018	2017	
SAN PEDRO	15 053	15 536	-3%
Consignation	208	212	-2%
Manutention	6 652	6 827	-3%
Transit Maritime	6 854	7 105	-4%
Transport	979	1 006	-3%
Structure	58	58	0%
Refacturation GEMACI	302	328	-8%

Consignation Abidjan

Le chiffre d'affaires de la consignation à Abidjan est passé de 1.578 millions de FCFA en 2017 à 1.796 millions de FCFA en 2018 du fait des bons volumes conteneurs et du nombre important de connaissements.

Le nombre d'escales a évolué comme suit :

	ABJ				
	2018	2017	Variation		
Escales Régulières	64	76	-	12	-16%
Escales Tramp	343	376	-	33	-9%
Total	407	452	-	45	-10%

<i>Dont Oil & Gas (*)</i>	2018	2017	Variation		
<i>Nombre d'escales tramps Supply Boat</i>	<i>113</i>	<i>171</i>	-	58	-34%

Manutention Abidjan

Le chiffre d'affaires de la manutention à Abidjan est passé de 16.095 millions de FCFA en 2017 à 16.639 millions de FCFA en 2018, soit une hausse de 3%.

Cette évolution s'explique par :

- les bons volumes de vrac/sacherie à l'import (blé, malt, riz, sucre),
- les bons volumes de vrac à l'export (cacao, pellet de blé),
- la hausse du nombre de conteneurs pleins import manutentionnés (+12%),

qui ont permis de compenser le recul de la sacherie à l'export (cacao), et le recul du nombre de conteneurs pleins export et vides traités par le dépôt conteneurs vides.

L'activité de manutention à Abidjan s'analyse comme suit :

Volumes manutentionnés en Tonnes – Hors Clinkers

Tonnages	ANNEE			
	2018	2017	Variation	
IMPORT	542 607	375 965	166 642	44%
Sacherie	107 752	81 612	26 140	32%
Vrac	411 690	279 949	131 741	47%
Divers	23 166	14 404	8 762	61%
EXPORT	105 583	143 355	-37 772	-26%
Sacherie	34 726	97 656	-62 930	-64%
Vrac	69 972	44 857	25 115	56%
Divers	885	842	43	5%

Nombre de Conteneurs Teus/EVP (EVP = Equivalent 20 Pieds)

	ANNEE			
	2018	2017	Variation	
Plein Import	1 339	1 198	141	12%
Plein Export	242	374	-132	-35%
Vides (Imp/Exp)	445	551	-106	-19%
Total	2 026	2 123	-97	-5%

Activité de livraison conteneurs Abidjan

	2018	2017	Variation	
Nombre de Teus Livrés	42 792	45 734	-2 942	-6%
Nombre de Teus positionnés	32 303	32 820	-517	-2%
Total	75 095	78 554	-3 459	-4%

Transit Maritime Abidjan

Le chiffre d'affaires du transit maritime à Abidjan est passé de 29.042 millions de FCFA en 2017 à 29.578 millions de FCFA en 2018, soit une hausse de 2%.

- Transit Maritime Import Abidjan

Le chiffre d'affaires du transit maritime import à Abidjan est passé de 12.598 millions de FCFA en 2017 à 12.053 millions de FCFA en 2018, soit une baisse de 4%, s'expliquant par le ralentissement des activités de certains clients traditionnels et miniers, l'absence de projets majeurs et la mise en place du Programme de Vérification de la Conformité des marchandises (VOC) au 3^e trimestre 2018.

- Transit Maritime Export Abidjan

Le chiffre d'affaires du transit maritime export à Abidjan a enregistré une hausse de 4% passant de 16.433 millions de FCFA en 2017 à 17.124 millions de FCFA en 2018. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des volumes de coton et de noix de cajou exportés.

Tonnages Export	ANNEE			
	2018	2017	Variation	
Cacao	338 385	355 170	-16 785	-5%
Café	11 731	3 526	8 205	233%
Dérivé Café/Cacao	149 232	158 855	-9 624	-6%
Coton	199 040	186 568	12 472	7%
Noix de Cajou	157 643	126 731	30 912	24%
Caoutchouc	163 538	173 563	-10 025	-6%
Débités	11 869	12 639	-770	-6%
Divers	1 212 233	1 551 324	-339 091	-22%
TOTAL	2 243 670	2 568 376	-324 706	-13%

Transit Aérien/express

Le chiffre d'affaires du transit aérien y compris l'express est stable passant de 5.046 millions de FCFA en 2017 à 5.050 millions de FCFA avec de bonnes marges sur nos clients traditionnels et au courrier express qui ont permis de compenser le recul de l'activité pétrolière.

Dossiers	2018	2017	Variation	
Import	14 433	15 331	-898	-6%
Export	1 455	1 514	-59	-4%
TOTAL	15 888	16 845	-957	-6%

Tonnages	2018	2017	Variation	
Import	5 569	6 438	-869	-13%
Export	664	611	53	9%
TOTAL	6 233	7 049	-816	-12%

Logistique & Transport

L'activité Logistique & Transport est en baisse (-8%) avec un chiffre d'affaires de 15.539 millions de FCFA en 2017 contre 14.339 millions de FCFA en 2018.

La bonne performance de l'Entreposage à Valeur Ajoutée avec l'arrivée dans son portefeuille des clients importants n'a pas permis de compenser :

- la baisse de l'activité pétrolière sur la Base Logistique,
- la baisse des volumes transportés sur les corridors RCI-Mali et RCI-Burkina-Faso,
- l'absence de projet au Colis Exceptionnel et au Levage.

Agence de Voyages

L'agence de voyage a enregistré une hausse de 2% de son chiffre d'affaires passant de 621 millions de FCFA en 2017 à 636 millions de FCFA en 2018 grâce à de meilleures marges sur certains clients. Les billets émis sont en baisse de 4%, soit 11.523 billets en 2018 contre 11.567 en 2017.

Meet and Greet

L'activité accueil a enregistré une diminution de 16% de son chiffre d'affaires qui s'explique par la baisse d'activité des clients pétroliers et para pétroliers, le chiffre d'affaires s'élevait à 136 millions de FCFA en 2017 pour 114 millions de FCFA en 2018.

Agence de SAN-PEDRO

Notre agence de San-Pedro, essentiellement orientée vers l'export, a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 3% passant d'un chiffre d'affaires de 15.536 millions de FCFA en 2017 à 15.053 millions de FCFA en 2018.

- Consignment San Pedro

Le chiffre d'affaires de la consignation à San Pedro est en légère baisse, avec 212 millions de FCFA en 2017 contre 208 millions de FCFA en 2018, la diminution s'explique essentiellement par l'absence de navires tramps de riz en 2018.

Le nombre d'escales a évolué comme suit :

	SPY			
	2018	2017	Variation	
Escales Régulières	30	30	-	0%
Escales Tramp	43	49	-	6 -12%
Total	73	79	-	6 -8%

- Manutention San Pedro

Le chiffre d'affaires de l'activité est en recul de 4% passant de 6.827 millions de FCFA en 2017 à 6.652 millions de FCFA en 2018. La hausse du nombre de conteneurs pleins export manutentionnés, essentiellement cacao (+ 41 %) n'a pas permis de compenser le recul de la sacherie export cacao (- 34%) plus rémunératrice.

Volumes manutentionnés en Tonnes – Hors Clinkers

Tonnages	ANNEE			
	2018	2017	Variation	
IMPORT	0	40	-40	-100%
Divers	0	40	-40	-100%
EXPORT	344 305	195 350	148 955	76%
Sacherie	123 399	185 905	-62 506	-34%
Vrac	215 752	0	215 752	
Divers	0	9 445	-9 445	0%
Bois débités	5155	0	5 155	

Nombre de Conteneurs Teus/EVP (EVP = Equivalent 20 Pieds)

	ANNEE			
	2018	2017	Variation	
Plein Import	488	508	-20	-4%
Plein Export	16 817	11 934	4 883	41%
Vides (Imp/Exp)	16 581	16 384	197	1%
Total	33 886	28 826	5060	18%

Transit Maritime Export San Pedro

Le chiffre d'affaires est en baisse de 4% avec 7.105 millions de FCFA en 2017 contre 6.854 millions de FCFA en 2018.

Ce recul s'explique essentiellement par la baisse des volumes de cacao, de coton et de caoutchouc exportés.

Tonnages Export	ANNEE			
	2018	2017	Variation	
Cacao	278 840	345 353	-66 513	-19%
Café	2 384	270	2 114	
Dérivé Café/Cacao	36 239	37 772	-1 532	-4%
Coton	35 384	38 800	-3 415	-9%
Noix de Cajou	2 598	0	2 598	
Caoutchouc	125 204	149 296	-24 092	-16%
Grumes				
Débités	8 278	10 806	-2 528	-23%
Divers	163 950	1 857	162 094	
TOTAL	652 878	584 153	68 726	12%

Transport

L'activité Transport est en recul de 3%, en effet le chiffre d'affaires s'élevait à 1.006 millions de FCFA en 2017 contre 978 millions de FCFA en 2018, s'expliquant par la baisse des volumes de cacao, de coton et de caoutchouc à l'export.

3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE ECOULE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes aux dispositions de l'Acte Uniforme relatives au plan comptable du traité OHADA révisé entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

3.1 Compte de résultat

En Millions de FCFA	31/12/2018	31/12/2017	Variation (%)
Chiffre d'affaires	89 299	90 321	-1%
Résultat d'exploitation	3 835	8 064	-52%
Résultat financier	8 960	8 065	11%
Résultat des activités ordinaires	12 795	16 129	-21%
Résultat hors activités ordinaires (HAO)	- 15	89	-117%
IS	2 372	3 075	-23%
Résultat net à affecter	10 409	13 143	-21%

Le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Le commentaire est détaillé au point 3.
- Le résultat d'exploitation est en baisse par rapport à l'exercice 2017 passant ainsi de 8.064 millions de FCFA à 3.835 millions de FCFA. Cette variation s'explique essentiellement par :
 - ✓ la baisse du chiffre d'affaires pour un montant de 1.022 millions de FCFA
 - ✓ la hausse des frais de personnel pour un montant de 1.392 millions de FCFA
 - ✓ la hausse des autres charges pour un montant de 2.610 millions de FCFA dont 1.063 millions de FCFA de déficit sur l'assurance maladie (hausse des prestations remboursées).
- Le résultat financier est en progression de 11 % grâce à la hausse des dividendes reçus.
- Le résultat des activités ordinaires se dégrade de 21 %, évoluant de 16.129 millions de FCFA à 12.795 millions de FCFA. Cette baisse est la conséquence de la baisse du résultat d'exploitation compensée par la hausse du résultat financier.
- Le résultat hors activités ordinaires est négatif de 15 millions de FCFA.
- L'impôt sur les sociétés passe de 3.075 millions de FCFA à 2.372 millions de FCFA.
- Le résultat net de l'exercice 2018 est en baisse de 21 %, variant de 13.143 millions de FCFA à 10.409 millions de FCFA.

3.2 Bilan

Le bilan de l'exercice s'établit comme suit :

ACTIF		
En Millions de FCFA	31/12/2018	31/12/2017
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	23	-
Immobilisations incorporelles	258	258
Immobilisations corporelles	27 701	28 030
Avances et acomptes versés sur immobilisations	3 100	1 149
Immobilisations financières	4 714	5 328
Autres créances HAO	-	-
Stocks*	1 486	1 588
Clients	37 805	40 147
Autres créances et emplois assimilés	46 561	39 028
Trésorerie – Actif	3 347	8 552
TOTAL ACTIF	124 996	124 080

PASSIF		
En Millions de FCFA	31/12/2018	31/12/2017
Capital	10 887	10 887
Primes et réserves	8 818	5 745
Résultat de l'exercice	10 409	13 143
Autres capitaux propres (provisions règlementées)	822	851
CAPITAUX PROPRES	30 936	30 627
Provisions pour risques et charges	8 945	8 908
Dettes financières diverses	73	62
Autres dettes HAO	420	279
Fournisseurs	34 291	32 105
Autres dettes d'exploitation	50 276	52 099
Trésorerie – Passif	55	
TOTAL PASSIF	124 996	124 080

Au bilan, on constate que :

A l'actif

- L'actif immobilisé représente 28% du total actif de la société, stable par rapport à 2017.
- L'actif circulant, à 85.853 millions de FCFA représente 69 % du bilan.
- La trésorerie à l'actif passe de 8.552 millions de FCFA à 3.347 millions de FCFA.

Au passif

- Une légère augmentation des capitaux propres qui passent de 30.627 millions de FCFA à 30.936 millions de FCFA en 2018.

3.3 Tableau des Flux de trésorerie

En Millions de FCFA	31/12/2018	31/12/2017
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE (A)	8 552	5 322
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE	16 227	19 834
Variation du BF liés aux activités opérationnelles	-4 239	579
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (B)	11 988	20 413
Investissements bruts	-7 848	-7 582
Desinvestissements	660	519
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (C)	-7 188	-7 063
Dividendes	-10 071	-10 071
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES CAPITAUX PROPRES (D)	-10 071	-10 071
Augmentation des emprunts (dépôts et cautionnement reçus)	21	0
Remboursement des cautions	-10	-50
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES CAPITAUX ETRANGERS (E)	11	-50
FINANCEMENT (F) = D+E	-10 060	-10 121
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (G) = B+C+F	-5 260	3 229
TRESORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE (H) = G+A	3 292	8 552

(+) ressources (-) emplois

- La capacité d'autofinancement globale est en baisse de 3.607 millions de FCFA, variant de 19.834 millions de FCFA à 16.227 millions de FCFA.
- La variation du besoin de financement d'exploitation de 2018 se traduit par un emploi de 4.239 millions de FCFA.
- Une légère hausse des flux de trésorerie provenant des investissements, de 7.063 millions de FCFA en 2017 à 7.188 millions de FCFA en 2018, soit une augmentation de 125 millions de FCFA
- Il en résulte une dégradation de la trésorerie de 5.260 millions de FCFA.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, il n'a été enregistré aucun événement important.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au niveau national :

- Aspects économiques et monétaires

Les perspectives économiques demeurent favorables avec une croissance du PIB réel de 7,0 % en 2019 et de 6,9 % en 2020. Une bonne performance dans le secteur agricole maintiendra l'inflation en dessous du seuil de convergence de 3 % pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Le déficit de la balance courante devrait se stabiliser à 2,8 % en 2019, grâce à des importations soutenues de biens d'équipement liés à des projets d'infrastructure.

L'économie reste cependant vulnérable aux chocs extérieurs qui peuvent résulter d'une évolution défavorable des cours des matières premières (cacao et pétrole principalement) et de conditions climatiques défavorables.

Un autre défi urgent consiste à poursuivre la croissance économique et à assurer une répartition plus équilibrée entre les secteurs, en vue de réaliser une transformation structurelle de l'économie. Pour ce faire, il faudrait améliorer la qualité des produits agricoles et moderniser le secteur industriel en vue d'activités à plus forte valeur ajoutée et à forte création d'emplois.

- Aspects budgétaires

Adopté le 28 décembre 2018 par l'Assemblée Nationale, le budget 2019 s'équilibre en ressources et en dépenses à 7 334,3 milliards de FCFA, en hausse de 8,6% par rapport au budget 2018.

Les crédits alloués à l'investissement sont de 2 095,2 milliards de FCFA représentant 28,6 % du budget.

Le budget de l'année 2019 vise la consolidation de la croissance économique et l'affermissement de son caractère inclusif, en ligne avec les objectifs d'amélioration des conditions de vie des populations, de réduction des inégalités et de la pauvreté.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de maîtrise renforcée de la gestion budgétaire, le Gouvernement a adopté courant janvier 2019, un plan visant à limiter l'engagement de l'Etat à une participation minoritaire dans plusieurs entreprises de divers secteurs d'activité.

Au niveau opérationnel :

Les principaux objectifs pour l'exercice à venir sont les suivants :

- Intensification de la veille et du suivi commercial
- Maintien des gains de productivité liés aux investissements réalisés dans les entrepôts.
- Mise en œuvre du plan d'actions visant la réduction des charges d'atelier.
- Finalisation de la revue des accords d'entreprise pour l'ensemble du personnel
- Revue de la politique d'assurance santé

Concernant les objectifs par métier, ils sont les suivants :

- Transit Maritime Export :
 - Accompagnement du développement des exportations du port de San Pedro
 - Maintien de la productivité sur le cacao.
- Manutention : positionnement sur les navires de conventionnel Cacao, Riz, Blé.
- Transport : attention particulière à la législation
- Entreposage : réception des travaux et développement commercial de l'entrepôt d'Aérohub.

6. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA TRESORERIE ET PLAN DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2018, la trésorerie s'élève à un montant positif de 3.292 millions de FCFA contre un montant positif de 8.552 millions de FCFA en 2017 ; soit une dégradation de 5.260 millions de FCFA sur l'année.

spécial relatif aux conventions réglementées soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention n'a fait l'objet de la procédure prévue aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA.

Les conventions antérieurement conclues se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

9. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

➤ Renouvellement du mandat de six (6) administrateurs

Nous vous signalons que les mandats d'administrateur de :

- Monsieur ELOI ABOUT,
- La société SOCOPAO,
- La SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINNE,
- La SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE,
- La société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SENEGAL,
- La société BOLLORE AFRICA LOGISTICS.

arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous proposons de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

10. CONTRÔLE DE LA SOCIETE

➤ Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire de Monsieur Charles AIE et suppléant du cabinet MOHE AUDIT & CONSEIL prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous vous proposons de procéder au renouvellement desdits mandats pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

11. MISE A DISPOSITION D'UNE SOMME DE 250 000 000 FCFA DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ANIMATION DE MARCHE A CONCLURE

Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire est une société cotée admise sur le premier compartiment de la cote régionale.

Pour se conformer à l'article 62 du Règlement Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA, Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire doit conclure un contrat d'animation de marché avec une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) prévoyant une cotation ou une indication de cours lors des séances de bourse.

La SGI aura pour mission d'intervenir, pour le compte de la Société, sur le marché aux fins de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire.

La SGI agira en toute indépendance et appréciera seule l'opportunité de ses interventions sur le marché.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la mise à disposition par Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire d'une somme d'un montant maximum de 250 000 000 FCFA, qui sera dédiée à la réalisation d'opérations de vente et d'achat d'actions Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire pour favoriser l'animation du marché et de déléguer tous pouvoirs à la Direction Générale pour négocier et signer avec la Société de Gestion et d'Intermédiation de son choix, un contrat d'animation de marché.

Nous vous invitons à voter favorablement le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

P/Le Conseil d'Administration
La Présidente du Conseil d'administration
Madame Martine COFFI -STUDER

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 MAI 2019**

**RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

ECR International
Cocody Danga Nord, rue B28
Téléphone : 22 48 70 16 50
01 BP 4050 Abidjan 01

Bolloré Transport et Logistics Côte d'Ivoire

Siège social : Treichville, 1 avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 10 887 060 000
Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1 Audit des états financiers annuels**1.1 Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Bolloré Transport et Logistics Côte d'Ivoire, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre attention le changement de méthode comptable consécutif à l'entrée en vigueur du nouveau référentiel SYSCOHADA décrit dans la note 39 des annexes.

Le principal impact de l'entrée en vigueur du nouveau référentiel sur le compte d'exploitation porte sur le traitement des immobilisations corporelles qui sont désormais comptabilisées et amorties par composants.

Par ailleurs, en vertu de l'application du nouveau référentiel, les comptes comparatifs indiqués dans les états financiers ont été également retraités. Ces retraitements n'ont toutefois pas d'incidence significative.

1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés d'audit

Traitement des points clés d'audit

1.3.1 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'élève à 89 299 millions FCFA et représente 86,33% du total des produits des activités ordinaires de l'exercice 2018.

Le chiffre d'affaires provient d'activités diverses et variées : consignation, manutention, transit maritime, transport aérien/express, transport ferroviaire,

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Vérification de l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires ;

agence de voyage, location immobilière et autres. Cette situation nécessite un niveau de contrôle interne approprié afin de s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude de la facturation.

En outre, considérant que le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance clé, il existe un risque d'anticipation dans la comptabilisation des revenus.

- examen du caractère approprié des incoterms retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires de chaque activité ;
- rapprochement des données de gestion avec celles comptabilisées ;
- analyse de l'évolution du chiffre d'affaires par activité à partir de notre compréhension de chaque métier ;
- vérification des transactions réalisées avant et après la date de clôture afin de déterminer si les revenus ont été enregistrés sur la bonne période.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative portant sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

1.3.2 Evaluation des débours

Au 31 décembre 2018, les comptes débours présentent des soldes créditeurs et débiteurs de 18 275 millions FCFA et 5 961 millions FCFA. Ces montants représentent respectivement 14,62% et 4,77% du total bilan inscrit dans les états financiers clos à cette date.

Les débours résultent de milliers de commandes clients en cours de traitement. Ils font l'objet d'une analyse mensuelle par les services financiers de la société. Cependant, au regard du risque d'erreur découlant du volume élevé de transactions à analyser et du fait de l'incidence de leur apurement sur le compte d'exploitation, le contrôle des débours requiert une attention particulière.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- vérification de l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur l'enregistrement des débours ;
- rapprochement des données de gestion avec celles comptabilisées ;
- analyse des pièces justificatives des charges et produits d'exploitation résultant de l'apurement des débours ;
- vérification du correct traitement des soldes débours à forte antériorité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative portant sur l'évaluation des débours.

1.4 Autres informations

Etablissement des comptes consolidés

En application des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités, la société est tenue d'établir des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

En raison de la communication récente, les travaux de vérification des comptes consolidés de la société ne sont pas achevés à la date du présent rapport.

1.5 Information relative à l'entrée en vigueur des normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2019

Nous vous informons que les normes internationales d'informations financières (normes IFRS) sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne. Les états financiers annuels produits selon les normes IFRS seront destinés exclusivement au marché financier.

Selon les modalités de la première année d'application, les entités assujetties doivent établir des comptes pro-forma au titre de l'exercice 2018, afin de garantir la comparabilité des données produites avec les états financiers au 31 décembre 2019 établis selon les normes IFRS.

1.6 Responsabilités du conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.7 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

2 Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre

responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations prévues par la loi, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard, à l'exception du point mentionné ci-dessous.

En application de l'article 746-2 de l'acte uniforme de l'OHADA sur les droits des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que la société n'a pas mis à notre disposition le registre de ses titres nominatifs tenu conformément aux dispositions dudit article. Par conséquent, nous n'avons pas pu procéder aux contrôles relatifs audit registre prescrits par l'article 746-2 de l'acte susvisé.

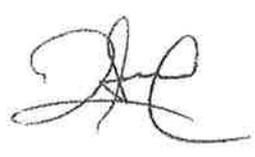
Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 2 mai 2019

KPMG Côte d'Ivoire

ECR International


Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé


Charles Aie
Expert-Comptable Diplômé
Associé

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX
ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE
UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE OHADA**



ECR International

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

ECR International
Cocody Danga Nord, rue B28
Téléphone : 22 48 70 16/50
01 BP 4050 Abidjan 01

Bolloré Transport et Logistics Côte d'Ivoire
1, Avenue Christiani - 01 BP 1727 Treichville Abidjan
Capital social en FCFA : 10 887 060 000

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées
aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés
commerciales et du GIE du traité OHADA**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, du traité

OHADA.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission; sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 et suivant de l'acte uniforme OHADA relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Bolloré Transport et Logistics Côte d'Ivoire
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA
 Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 440 et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Contrat de licence de marque entre Bolloré Transport & Logistics CI et Bolloré S.A. autorisé par le conseil d'administration du 30 novembre 2010 et actualisé le 17 octobre 2016

Administrateur commun : Monsieur Gilles ALIX

Nature et objet : A compter du 1^{er} janvier 2010, Bolloré S.A. (le Concédant) concède à Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire (le Licencié) la licence non exclusive d'exploitation de Bolloré Transport & Logistics (la Marque concédée) pour les besoins des activités du Licencié pour la Côte d'Ivoire (le Territoire). Le contrat est conclu pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2010. Il se renouvellera ensuite de plein droit par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an commençant le 1^{er} janvier de chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de trois (3) mois avant le terme de chaque période.

Modalités et rémunérations : En contrepartie de la licence, le Licencié versera au Concédant une redevance annuelle égale à deux pour cent (2%) du chiffre d'affaires réalisé par le Licencié au cours de l'exercice précédent celui de son versement.



Bolloré Transport et Logistics Côte d'Ivoire

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA

Exercice clos le 31 décembre 2018

ECR International

Au titre de l'exercice 2018, le montant de la redevance versée à Bolloré S.A. s'est élevé à FCFA 1 744 189 663.

2.2. Convention d'assistance informatique avec la société TERRA, autorisée par le conseil d'administration du 8 avril 2009

Dirigeant commun : Monsieur Bruno MARILHET

Nature et objet : Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire est appelée à apporter son assistance et sa collaboration à TERRA dans les domaines Hardware et Software informatiques suivants :

- mise à disposition, d'espaces sur son ordinateur AS 400 pour le traitement de l'ensemble des données comptables et d'exploitation inhérentes aux activités de TERRA ;
- conseil et choix des matériels et des applications ;
- supervision de l'exploitation des systèmes informatiques ;
- accès aux systèmes de télécommunications
 - hotline ;
 - recherche de fourniture d'expertises spécifiques ;
 - étude et établissement des cahiers des charges des projets informatiques, réalisation de ces projets et des plans d'assurance qualité.

Cette convention est conclue pour des périodes annuelles, renouvelables par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de trois (3) mois avant le terme de chaque période et prend effet le 1^{er} janvier 2010.

Modalités et rémunérations : En contrepartie de la réalisation des prestations fournies à TERRA, Bolloré Transports & Logistics Côte d'Ivoire percevra une rémunération annuelle de FCFA 58 835 400 détaillée comme suit :

- pour l'utilisation des matériels hardwares et software : une rémunération annuelle de FCFA HT 47 229 000 calculée sur la base, au démarrage des



Bolloré Transport et Logistics Côte d'Ivoire

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA

Exercice clos le 31 décembre 2018

ECR International

activités, de 50 écrans à raison de FCFA HT 78 715 par mois et par écran ;

- pour le traitement de la paie : Une rémunération annuelle de FCFA HT 11 606 400 calculée sur la base, au démarrage des activités, de 93 agents, à raison de FCFA HT 10 400 par mois et par agent.

Au titre de l'exercice 2018, le montant HT de la rémunération perçue par Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire s'est élevé à FCFA 57 088 200.

2.3. Contrat d'entretien et de réparation de matériels et engins avec TERRA, autorisé par le conseil d'administration du 8 avril 2009

Administrateur commun : Monsieur Bruno MARILHET

Nature et objet : TERRA confie à titre exclusif à Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire la réalisation pour son compte des prestations suivantes :

- maintenance des matériels et engins utilisés par les services d'exploitation de TERRA ;
- achat et gestion des consommables nécessaires au fonctionnement et à la maintenance de ces matériels et engins ;
- et de façon générale, toute autre prestation non expressément définie mais nécessaire à l'accomplissement de la mission confiée.

Cette convention est conclue pour des périodes annuelles, renouvelables par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de trois (3) mois avant le terme de chaque période et prend effet le 1^{er} janvier 2010.

Modalités et rémunérations :

En contrepartie de la réalisation des prestations d'entretien, Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire percevra de TERRA une rémunération de FCFA HT 9 000 l'heure, ne comprenant pas la fourniture ou le remplacement des consommables qui seront refacturés à l'identique.

Au titre de l'exercice 2018, la rémunération perçue par Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire s'élève à FCFA 68 045 143.



Bolloré Transport et Logistics Côte d'Ivoire

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA

Exercice clos le 31 décembre 2018

2.4. Convention de location de locaux professionnels entre Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire ET SOCOPAO CI

Dirigeant commun : Monsieur Bruno MARILHET

Nature et objet : Location de locaux professionnels

Modalités et rémunérations : Aucune facturation n'est intervenue pour l'exercice 2018.

2.5. Convention d'agence et courtage avec BOLLORE AFRICA LOGISTICS

Administrateur commun : Monsieur José VALDERRAMA

Nature et objet : Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire est l'agent exclusif en Côte d'Ivoire de SAGA S.A. pour la réalisation d'opérations de manutention et de consignation sur certains armements représentés par SAGA S.A.

Modalités et rémunérations : Les commissions d'agence et de courtage représentent 5% du chiffre d'affaires, diminués d'un taux de retraitement de 15% pour les activités de consignation et de manutention et de 50% pour les activités de transit et autres, tels que l'hinterland, la messagerie, le déménagement et les transports spéciaux, à l'exception des activités d'agence de voyages et du levage, dont le chiffre d'affaires n'est pas affecté d'un taux de retraitement quelconque.

Les commissions de l'exercice s'élèvent HT à FCFA 2 480 039 257.

Pour l'assistance technique, la rémunération s'est élevée à FCFA 1 818 382 254.



Bolloré Transport et Logistics Côte d'Ivoire

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA

Exercice clos le 31 décembre 2018

ECR International

2.6. Convention constitutive du GIE GEMACI (Gestion du Matériel de Côte d'Ivoire)

Dirigeant commun :	Monsieur José VALDERRAMA
Nature et objet :	Gestion du service de maintenance des matériels et engins utilisés par les services d'exploitation de ses membres ou leurs partenaires dans le cadre de leurs activités respectives, ainsi que de l'achat et la gestion des consommables nécessaires au fonctionnement et à la maintenance du matériel roulant, de transport et de manutention. Elle pourra également conclure toutes opérations mobilières ou immobilières susceptibles d'aider à la réalisation de l'objet ci-dessus défini et dans les limites qu'il comporte.
Modalités et rémunérations :	<p>Au titre de l'exercice 2018, les charges facturées par le GIE GEMACI à Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire se sont élevées HT à FCFA 8 376 547 410.</p> <p>Par contre, Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire a enregistré, en produits, la somme HT de FCFA 2 406 821 796, correspondant au coût des moyens en matériel, personnel et divers frais qu'elle a mis à la disposition du GIE.</p>

2.7. Bail pour des locaux à usage de bureaux avec la société TERRA

Dirigeant commun :	Monsieur Bruno MARILHET
Nature et objet :	Sur autorisation du conseil d'administration du 8 avril 2009 de SDV-SAGA CI devenue Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire, location de locaux à usage de bureaux en faveur de la société TERRA. Contrat de bail enregistré le 11 septembre 2009 devant prendre effet à compter du 1 ^{er} octobre 2009 pour se terminer le 30 septembre 2012.
Modalités et rémunérations :	Au titre de l'exercice 2018, le montant des loyers encaissés par Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire s'élève à FCFA 85 547 676.



2.8. Mandat aux fins d'émission des bons à enlever et de recouvrement des factures de manutention donné par TERRA à BOLLORE TRANSPORT & Logistics Côte d'Ivoire

Dirigeant commun : Monsieur Bruno MARILHET

Nature et objet : Le mandat (TERRA) demande au mandataire (Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire) qui l'accepte, aux conditions et modalités définies dans le contrat et en considération de sa clientèle personnelle en matière maritime, de réaliser pour son compte les opérations suivantes :

- émission et délivrance des bons à enlever inhérents aux marchandises conteneurisées manutentionnées par le mandant ;
- émission et encaissement des factures de manutention.

Cette convention est conclue pour des périodes annuelles, renouvelables par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de trois (3) mois avant le terme de chaque période et prend effet le 1^{er} janvier 2010

Modalités et rémunérations : En contrepartie de l'exécution de ses obligations, Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire percevra une rémunération fixée à 10% du montant des sommes encaissées pour le compte de TERRA.

Au titre de l'exercice 2018, la rémunération perçue s'est élevée à FCFA 557 911 447 HT.

2.9. Convention de location de locaux professionnels entre BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE et PACOCI

Administrateur commun : Monsieur José VALDERRAMA

Nature et objet : Location de locaux professionnels.

Modalités et rémunérations : Facturation trimestrielle depuis le 1^{er} juin 2013 de FCFA 159 843 746.

Pour l'exercice 2018, le montant des loyers perçus par Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire s'est élevé à FCFA 828 971 099.

Rémunération Assistance technique FCFA 18 000 000.



Bolloré Transport et Logistics Côte d'Ivoire

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA

Exercice clos le 31 décembre 2018

ECR International

2.10. Conventions d'assistance technique, informatique et location avec les sociétés suivantes :

Sociétés	Montant total (en FCFA)
ABIDJAN TERMINAL	477 295 000
ABIDJAN TERMINAL	251 340 000
SEPBA	54 000 000
SEMPA	135 000 000
HAVAS MEDIA CI	36 924 000
SCANSHIP	37 600 000
SFV	13 200 000
ACCI	12 000 000
SCIEC	800 016
GRIMALDI	48 808 680
SUV	12 000 000

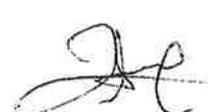
Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 2 mai 2019

KPMG Côte d'Ivoire

ECR International


Jean-Luc Buelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé


Charles Aie
Expert-Comptable Diplômé
Associé

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2019

TEXTE DES RESOLUTIONS

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141

TEXTE DES RESOLUTIONS

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS A 'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2019

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes dudit exercice ;
- du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission de vérification et de contrôle ;

approuve dans tous ses termes le rapport de gestion et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 10.408.503.423 FCFA, décide de l'affecter de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	10.408.503.423 FCFA
• Augmenté du Report à nouveau antérieur, soit	4.786.397.891 FCFA
<hr/>	
• Formant ainsi un bénéfice distribuable de	15.194.901.314 FCFA
• A la distribution d'un dividende total de soit 185 FCFA par action	10.070.530.500 FCFA
<hr/>	
• Le solde, soit	5.124.370.814 FCFA

En totalité au compte « Report à nouveau ».

Le dividende brut par action est de 185 FCFA, duquel seront déduits les taxes et impôts applicables (Impôt sur les revenus de valeurs mobilières).

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à compter de ce jour.

Le poste « report à nouveau » est porté à un montant de 5.124.370.814 FCFA

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE du Traité OHADA)

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA, approuve les termes dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eloi ABOUT)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Eloi ABOUT pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Eloi ABOUT a déclaré par avance accepter le nouveau mandat qui lui est confié et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOCOPAO)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société SOCOPAO pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société SOCOPAO, représentée par son représentant légal, a déclaré par avance accepter le nouveau mandat qui lui est confié et a désigné Monsieur Issouf FADIKA en qualité de représentant permanent.

Monsieur Issouf FADIKA a, quant à lui, déclaré accepter ces fonctions et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINNE)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINNE pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINNE, représentée par son représentant légal, a déclaré par avance accepter le nouveau mandat qui lui est confié et a désigné Monsieur Thierry EHRENOGEN en qualité de représentant permanent.

Monsieur Thierry EHRENOGEN a, quant à lui, déclaré accepter ces fonctions et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINE, représentée par son représentant légal, a déclaré par avance accepter le nouveau mandat qui lui est confié et a désigné Monsieur Stanislas de SAINT LOUVENT en qualité de représentant permanent.

Monsieur Stanislas de SAINT LOUVENT a, quant à lui, déclaré accepter ces fonctions et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SENEGAL)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SENEGAL pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SENEGAL, représentée par son représentant légal, a déclaré par avance accepter le nouveau mandat qui lui est confié et a désigné Monsieur José VALDERRAMA en qualité de représentant permanent.

Monsieur José VALDERRAMA a, quant à lui, déclaré accepter ces fonctions et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société BOLLORE AFRICA LOGISTICS)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société BOLLORE AFRICA LOGISTICS pour une nouvelle période de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société BOLLORE AFRICA LOGISTICS, représentée par son représentant légal, a déclaré par avance accepter le nouveau mandat qui lui est confié et a désigné Monsieur Jean-Michel MAHEUT en qualité de représentant permanent.

Monsieur Jean-Michel MAHEUT a, quant à lui, déclaré accepter ces fonctions et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

DIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Charles AIE)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Charles AIE pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Charles AIE a déclaré par acte séparé accepter le nouveau mandat qui lui est confié et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

ONZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet MOHE AUDIT & CONSEIL)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet MOHE AUDIT & CONSEIL pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le cabinet MOHE AUDIT & CONSEIL a déclaré par acte séparé accepter le nouveau mandat qui lui est confié et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

DOUXIEME RESOLUTION

(Approbation de la mise à disposition d'une somme d'un montant maximum de 250 000 000 FCFA dans le cadre d'un contrat d'animation de marché à conclure)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et pour se conformer à l'article 62 du Règlement Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA relatif à l'animation de marché :

- autorise la mise à disposition par Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire d'une somme d'un montant maximum de 250 000 000 FCFA qui sera dédiée à la réalisation, pour le compte de la Société, d'opérations de vente et d'achat d'actions Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire par une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;

- donne tous pouvoirs à la Direction Générale pour négocier et signer avec la Société de Gestion et d'Intermédiation de son choix, un contrat d'animation de marché.

TREIZIEME RESOLUTION
(Pouvoir pour les formalités de publicité)

L'assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit partout où besoin sera.

**

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2019

ANNEXES

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2019

ANNEXE 1

BILAN ET TABLEAUX COMPTABLES

Dénomination sociale de l'entreprise :

BILAN Système normal

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Sigle usuel :

ABIDJAN - TRECHVILLE

BTL-CI

BP

01 BP 1727 ABIDJAN 01

Adresse géographique :
N° d'identification fiscale :

0101142 A

Exercice clos le :

Durée (en mois) :

Réf	ACTIF	Note	Exercice au 31/12/N		Exercice au 31/12/N-1		Réf	PASSIF	Note	Exercice au 31/12/N		Exercice au 31/12/N-1	
			Brut	Amort/Dépréc.	Net	Net				Net	Net		
AD	Immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	CA	Capital	13	10 887 060 000	10 887 060 000	-	
AE	Frais de développement et de prospection		-	-	-	-	CB	Apporteurs, capital non appelé	13	-	-	-	
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		796 006 395	775 335 621	22 670 774	-	CC	Primes liées au capital social	14	1 853 724 668	1 853 724 668	-	
AG	Fonds commercial et droit au bail		256 000 000	-	256 000 000	-	CE	Ecart de réévaluation	3E	-	-	-	
AH	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-	CF	Reserves indisponibles	14	2 177 412 000	2 177 412 000	-	
AI	Immobilisations corporelles	3	-	-	-	-	CG	Reserves libres	14	740 183	740 183	-	
AJ	Terrains (1)		3 821 128 190	-	3 821 128 190	3 821 128 190	CH	Report à nouveau	14	4 786 397 991	1 713 515 702	-	
AK	Batiments (1)		35 731 282 828	27 588 483 828	8 142 779 000	9 293 826 427	CJ	Résultat net de l'exercice		10 408 503 423	13 143 412 689	-	
	(1) dont Placement en Net :		-	-	-	-	CL	Subventions d'investissement	15	-	-	-	
			442 727 299	-	-	-	CM	Provisions réglementées	15	822 152 133	850 766 392	-	
AL	Aménagements, agencements et installations		19 142 156 577	11 360 287 699	7 781 868 888	5 964 543 888	CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		30 935 990 298	30 626 631 634	-	
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		34 142 008 284	28 035 458 844	6 106 549 440	6 603 141 131	DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		9 017 648 115	8 989 407 681	-	
AN	Matériel de transport		22 253 747 848	20 404 600 703	1 849 147 145	2 347 561 195	DE	TOTAL RESSOURCES STABLES		39 853 638 413	39 598 039 315	-	
AP	Avances et acomptes versés sur immobilis.	3	3 099 936 452	-	3 099 936 452	1 148 930 566	DF	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		9 017 648 115	8 989 407 681	-	
AQ	Immobilisations financières	4	-	-	-	-	DI	Emprunts et dettes financières diverses	16	72 659 479	61 778 102	-	
AR	Titres de participation		3 501 512 501	382 798 320	3 118 714 181	3 232 022 171	DJ	Dettes de location acquisition	16	8 944 988 636	8 907 629 579	-	
AS	Autres immobilisations financières		1 725 904 510	130 163 674	1 595 740 836	2 095 752 680	DK	Provisions pour risques et charges	16	9 017 648 115	8 989 407 681	-	
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		124 473 663 585	88 677 128 679	35 796 534 906	34 764 906 248	DL	Dettes fiscales et sociales	18	6 072 472 196	5 898 257 278	-	
BA	Accti circulant H.A.O.	5	-	-	-	-	DM	Autres dettes	19	28 412 468 160	31 586 218 080	-	
BB	Stocks et encours	6	2 190 825 362	704 524 096	1 486 301 266	1 587 629 108	DN	Provisions pour risques à court terme	19	-	-	-	
BG	Créances et emplois assimilés	17	2 243 645 369	-	2 243 645 369	2 409 007 503	DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		84 987 225 070	84 488 801 931	-	
BH	Fournisseurs, avances versées		41 514 086 934	3 708 888 972	37 805 397 962	40 147 140 018	DQ	Banques, crédits d'escompte	20	-	-	-	
BI	Clients	7	45 311 991 122	994 755 799	44 317 235 323	36 619 176 384	DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	55 610 035	-	-	
BJ	Autres créances	8	91 290 548 787	5 407 968 667	85 882 579 920	80 782 953 013	DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF		55 610 035	-	-	
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		219 081 571 064	94 085 097 546	124 996 473 518	124 079 641 246	DV	Ecart de conversion - Passif	12	-	-	-	
BQ	Titres de placement	9	-	-	-	-	DZ	TOTAL GENERAL		124 996 473 518	124 079 641 246	-	
BR	Valeurs à encaisser	10	-	-	-	-							
BS	Banques, chèques postaux, caisses et assimilés	11	3 347 358 692	-	3 347 358 692	8 551 781 985							
BT	TOTAL TRESORERIE ACTIF		3 347 358 692	-	3 347 358 692	8 551 781 985							
BU	Ecart de conversion - Actif	12	-	-	-	-							
BZ	TOTAL GENERAL		219 081 571 064	94 085 097 546	124 996 473 518	124 079 641 246							

COMPTE DE RESULTAT Système normal

Dénomination sociale : **BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE**

Sigle usuel : **BTL-CI**

Adresse géog. : **ABIDJAN - TREICHVILLE** BP : **01 BP 1727 ABIDJAN 01**
 N° d'identification fiscale **0101142 A** Exercice clos le - Durée (en mois) : -

Réf	LIBELLES	Note	Exercice au 31/12/N	Exercice au 31/12/N-1
			NET	NET
TA	Ventes de marchandises (A)	21	-	-
RA	Achats de marchandises	22	-	-
RB	- Variation de stocks de marchandises	6	-	-
XA	MARGE COMMERCIALE (somme TA à RB)		-	-
TB	Ventes de produits fabriqués (B)	21	-	-
TC	Travaux, services vendus (C)	21	79 913 671 051	81 703 599 484
TD	Produits accessoires (D)	21	9 385 243 035	8 617 743 648
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)		89 298 914 086	90 321 343 132
TE	Production stockée (ou déstockage)	6	-	-
TF	Production immobilisée	21	-	-
TG	Subventions d'exploitation	21	-	-
TH	Autres produits	21	1 632 763 651	384 440 675
TI	Transferts de charges d'exploitation	12	779 777 950	738 197 091
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	22	-	-
RD	- Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	6	-	-
RE	Autres achats	22	(7 012 815 633)	(7 538 063 591)
RF	- Variation de stocks d'autres approvisionnements	6	(134 225 364)	370 358 189
RG	Transports	23	(837 227 183)	(774 441 835)
RH	Services extérieurs	24	(35 318 670 310)	(34 427 419 368)
RI	Impôts et taxes	25	(5 174 349 403)	(4 535 231 128)
RJ	Autres charges	26	(4 678 446 380)	(2 068 722 326)
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + somme (TE à RJ)		38 555 721 414	42 470 460 839
RK	Charges de personnel	27	(29 046 123 090)	(27 654 288 928)
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)	28	9 509 598 324	14 816 171 911
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	28	1 761 081 496	1 597 337 755
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	3C&28	(7 435 437 175)	(8 349 647 586)
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)		3 835 242 645	8 063 862 080
TK	Revenus financiers et assimilés	29	9 923 526 257	8 809 526 543
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	28	38 360 736	465 891
TM	Transferts de charges financières	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées	29	(834 174 875)	(717 239 584)
RN	Dotations aux provisions et dépréciations financières	3C&28	(167 511 744)	(27 316 429)
XF	RESULTAT FINANCIER (somme de TK à RN)		8 960 200 374	8 065 436 421
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)		12 795 443 019	16 129 298 501
TN	Produits des cessions d'immobilisations	3D	30 447 355	8 715 277
TO	Autres produits H.A.O.	30	28 625 324	81 523 978
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	3D	(73 991 025)	104 321 396
RP	Autres charges H.A.O.	30	-	(105 846 963)
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme de TN à RP)		(14 918 346)	88 713 688
RQ	Participation des travailleurs	30	-	-
RS	Impôts sur le résultat		(2 372 021 250)	(3 074 599 500)
XI	RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)		10 408 503 423	13 143 412 689

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE Système normal

Dénomination sociale :

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Sigle usuel :

BTL-CI

Adresse géographique :

ABIDJAN - TREICHVILLE

BP :

01 BP 1727 ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101142 A

Exercice clos le : -

Durée (en mois) : -

Réf.	LIBELLES	Note	Exercice N	Exercice N-1
ZA	TRESORERIE NETTE AU 1^{er} JANVIER A (Trésorerie Actif N-1 - Trésorerie Passif N-1)		8 551 781 985	5 322 453 434
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		16 226 939 521	19 833 859 370
FB	- Variation de l'Actif circulant H.A.O. ⁽¹⁾		-	-
FC	- Variation des stocks		101 327 842	(244 085 555)
FD	- Variation des créances et emplois assimilés		(4 699 040 770)	(11 334 399 548)
FE	+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾		358 445 169	12 157 531 409
	Variation du BF liés aux activités opérationnelles			
	(FB + FC + FD + FE) :		(4 239 267 759)	579 046 306
ZB	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES B (somme de FA à FE)		11 987 671 762	20 412 905 676
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(25 609 591)	-
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(7 641 424 242)	(6 688 406 577)
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(181 191 702)	(893 871 994)
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		34 880 135	9 767 820
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		625 289 433	509 464 126
ZC	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS C (somme de FF à FJ)		(7 188 055 967)	(7 063 046 625)
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux		-	-
FL	+ Subventions d'investissement reçues		-	-
FM	- Prélèvements sur le capital		-	-
FN	- Dividendes versés		(10 070 530 500)	(10 070 530 500)
ZD	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES CAPITAUX PROPRES D (somme de FK à FN)		(10 070 530 500)	(10 070 530 500)
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts		20 894 625	-
FP	+ Autres dettes financières		-	-
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		(10 013 248)	(50 000 000)
ZE	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES CAPITAUX ETRANGERS E (somme de FO à FQ)		10 881 377	(50 000 000)
ZF	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT F (D + E)		(10 059 649 123)	(10 120 530 500)
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE G (B + C + F)		(5 260 033 328)	3 229 328 551
ZH	TRESORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE (G + A) H Contrôle : Trésorerie Actif N - Trésorerie Passif N		3 291 748 657	8 551 781 985

(1) à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2019

ANNEXE 2

COMPTES CONSOLIDES

Sommaire

I.	Notes annexes.....	3
	1. Principaux faits marquants de l'exercice	
	2. Principes généraux	
	3. Périmètre et méthode de consolidation	
	4. Méthode d'évaluation	
	5. Principes et méthodes comptables	
	6. Evènements post clôtures	
II.	Tableaux contributifs.....	9
	1. Tableaux de variation des capitaux propres consolidés	
	2. Tableau de suivi des impôts différés	
	3. Contribution aux postes significatifs	

3. Périmètre et méthode de consolidation

Les entreprises placées sous le contrôle exclusif de BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les entreprises dont l'activité ne présente pas de caractère significatif pour le groupe et celles dont la détention n'est que provisoire ne sont pas consolidées.

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Code	Libellé	Méthode	Devise	% Intérêt	% Contrôle
S0103	AIC	ME	EUR	23,76	23,77
S0747	ATL	ME	FCFA	30,00	30,00
S1426	STCM TOGO	IG	FCFA	99,91	99,93
S1427	SOCOPAO CI	IG	FCFA	99,98	99,98
S1431	SOCOPAO BENIN	IG	FCFA	99,72	99,74
S1434	SEPBA	IG	FCFA	80,17	80,17
S6141	BOLLORE TL CI	-TOP-	FCFA	100,00	
S6771	PACOCI	IP	FCFA	49,90	49,90
S6996	TERRA	IP	FCFA	33,33	33,33
S6153	SFV	IP	FCFA	47,27	47,27
S6188	SCIEC	IP	FCFA	50,00	50,00
S0737	SCANSHIP COTE D'IVOIRE	IG	FCFA	99,88	99,88
S0911	BTL NIGER	ME	FCFA	25	25

Certaines sociétés faisant l'objet d'une détention de participation significative du Groupe n'ont pas été intégrées au périmètre de consolidation car elles sont d'une importance négligeable dans les comptes consolidés.

Il s'agit des sociétés suivantes :

Noms des sociétés	Société détentrice	% d'intérêt
SOAAT	BTL CI	100
S.T.S.T	BTL CI	50,01
SOGEF	BTL CI	44,91

4. Méthode d'évaluation

4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée pour les ramener à leur valeur d'utilité.

En cas de cessions d'immobilisations intra groupe, les marges internes sont annulées.

4.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à la valeur d'acquisition.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue de chacun des actifs.

Construction	linéaire de 20 à 30 ans
Installations et agencement	linéaire de 10 ans
Installations techniques, matériels	linéaire ou dégressif de 5 à 10 ans
Autres immobilisations	linéaire de 3 à 10 ans

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée pour les ramener à leur valeur d'utilité.

En cas de cessions d'immobilisations intra groupe, les marges internes sont annulées.

4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net réestimé et des perspectives de rentabilité.

En cas de cessions d'immobilisations intra groupe, les marges internes sont annulées.

4.4 Stocks et en cours

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués à leur coût d'achat (prix d'achat majoré éventuellement des frais accessoires d'achat).

Le cas échéant, les valeurs retenues en stock sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte de leur valeur actuelle.

En cas de cessions de stocks intra groupe, les marges internes sont annulées.

4.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement est constaté.

4.6 Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

5. Principes et méthodes comptables

5.1 Date de clôture

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le cas échéant, les filiales dont la date de fin d'exercice est antérieure de plus de 3 mois au 31 décembre sont consolidées sur la base d'une situation intermédiaire.

5.2 Biens pris en location-acquisition

Les biens immobiliers et mobiliers pris en location-acquisition sont retraités comme des acquisitions d'immobilisations par emprunt et sont amortis selon les règles définies par le groupe.

La valeur du capital représentatif de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières.

5.3 Ecart de première consolidation

Les écarts de première consolidation afférents à des éléments identifiables sont affectés aux actifs et passifs concernés. Les actifs ainsi réestimés sont amortis sur leur durée de vie (cas des biens amortissables) ou dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité (cas des biens non amortissables)

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis ou repris en compte de résultat sur des durées n'excédant pas 10 ans, et font l'objet de dépréciations exceptionnelles lorsque les circonstances le justifient.

L'acquisition d'actions complémentaires de SEPBA par BTL CI a généré un écart d'acquisition positif d'un montant de 66 311 551 francs CFA qui sera étalé sur une période de 10 ans.

L'écart de consolidation lié à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés SFV, SCIEC, SCANSHIP COTE D'IVOIRE et BTL NIGER n'analyse comme suit :

Entité	Montant de l'écart d'acquisition	Durée d'apurement
SFV	-69 957 792	5 ans
SCIEC	62 455 601	10 ans
SCANSHIP COTE D'IVOIRE	-82 088 973	5 ans
BTL NIGER	786 162 349	10 ans

Par ailleurs, l'écart d'acquisition négatif évalué lors de l'acquisition de titres TERRA en 2018 a été apuré partiellement sur l'exercice 2019 (la durée d'apurement retenue étant de 5 ans).

5.4 Convention des comptes des filiales étrangères

Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. La différence qui en résulte est portée dans un poste "écart de

conversion" compris dans les réserves consolidées groupe sont éliminées lorsque leurs montants sont significatifs.

5.5 Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement cotés font l'objet d'une provision lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire correspond au cours du dernier mois de l'exercice.

5.6 Opération en devises

Les écarts de conversion relatifs aux créances et aux dettes en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat.

5.7 Plus-value de cession interne au groupe

Lorsqu'elles sont significatives, les plus-values de cessions internes sont éliminées des résultats.

5.8 Impôts différés

La charge d'impôt figurant dans les charges du Groupe consolidé doit refléter la charge imputable à l'exercice, et non la charge payée ou à payer au titre de cet exercice.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés avec des impôts différés calculés sur les éléments suivants :

- Provisions réintégrées au résultat fiscal de manière provisoire
- Plus-values de cession à réinvestir
- Report déficitaires susceptibles de venir un jour déduction de déficits futurs

Les impôts différés actifs sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique créance fiscale long terme.

Les impôts différés passif sont présentés au passif du bilan dans une rubrique dette fiscale long terme.

Le taux retenu est celui en vigueur à la clôture de l'exercice suivant le pays hébergeant chacune des sociétés du périmètre de consolidation.

La détermination des impôts différés à la clôture d'un exercice est effectuée selon la méthode du report variable, autrement dit sur la base du taux d'impôt en vigueur.

5.9 Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités légales ou conventionnelles de départ en retraite, ainsi que les gratifications liées à l'ancienneté depuis 2003, sont constatées sous forme de provisions.

Les droits acquis à la clôture de l'exercice sont actualisés et comptabilisés en provisions pour risques et charges.

5.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont des plus-values de cession à réinvestir comptabilisées par la seule application des dispositions fiscales. Elles s'élèvent au 31 décembre 2018 à 826 millions de francs CFA et ont été éliminées dans les comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDE

Dénomination sociale :

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Sigle usuel :

BTL-CI

Adresse : **ABIDJAN - TREICHVILLE AVENUE CHRISTIANI** BP **01 BP 1727 ABIDJAN 01**

N° d'identification : **0101142 A** Exercice clos le : **31/12/2018** Durée (en mois) : **12**

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N - 1
		Brut	Amort/Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Ecarts d'acquisition	7	914 929 500	91 492 950	823 436 550	-
Autres immobilisations incorporelles		1 206 294 477	818 245 472	388 049 004	360 293 456
Immobilisations corporelles (1) et (2)		123 504 493 934	94 166 977 832	29 337 516 102	29 065 851 683
(1) dont immeuble de placement en Net :		-	-	-	-
562 727 299		-	-	-	-
(2) dont location acquisition en Net :		-	-	-	-
-		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur immobilisations		3 099 936 452	-	3 099 936 452	1 148 930 566
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence	11	32 949 380 075	-	32 949 380 075	32 711 730 313
Participations et créances rattachées	4	367 209 999	80 187 816	287 022 183	656 404 230
Prêts et Autres immobilisations financières		2 253 329 152	290 944 485	1 962 384 667	2 314 997 921
Actifs d'impôts différés	6	3 891 702 150	-	3 891 702 150	3 046 672 576
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		168 187 275 738	95 447 848 555	72 739 427 183	69 304 880 745
Stocks		3 109 433 602	704 524 096	2 404 909 506	2 625 079 176
Créances et emplois assimilés					
Clients		41 668 090 655	4 304 414 915	37 363 675 740	41 057 341 074
Autres créances		42 363 268 497	1 021 860 829	41 341 407 668	40 799 145 401
TOTAL ACTIF CIRCULANT		87 140 792 755	6 030 799 840	81 109 992 915	84 481 565 651
TOTAL TRESORERIE ACTIF		7 298 847 889	-	7 298 847 889	11 544 306 355
TOTAL GENERAL		262 626 916 381	101 478 648 395	161 148 267 986	165 330 752 751

BILAN CONSOLIDE

Dénomination sociale : **BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE**

Sigle usuel : **BTL-CI**

Adresse : **ABIDJAN - TREICHVILLE AVENUE CHRISTIANI** BP **01 BP 1727 ABIDJAN 01**

N° d'identificati **0101142 A** Exercice clos le : **31/12/2018** Durée (en mois) : **12**

PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N - 1
Capital		10 887 060 000	10 887 060 000
Primes et réserves consolidées		43 106 364 876	36 853 154 500
Ecart de conversion		-	-
Résultat net (part de l'entité consolidante)		15 580 704 422	18 919 051 763
Autres capitaux propres		-	-
Part de l'entité consolidante		69 574 129 298	66 659 266 263
Part des minoritaires		48 236 680	114 935 665
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		69 622 365 978	66 774 201 928
Emprunts et dettes financières	3	456 792 663	135 825 616
Dettes de location acquisition		-	-
Provisions pour risques et charges	8	9 577 609 665	9 601 239 969
Passifs d'impôts différés	6	40 395 180	-
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		10 074 797 508	9 737 065 585
TOTAL RESSOURCES STABLES		79 697 163 486	76 511 267 513
Fournisseurs d'exploitation		34 337 727 902	32 812 694 185
Autres dettes		46 297 611 305	55 884 298 211
TOTAL PASSIF CIRCULANT		80 635 339 207	88 696 992 396
TOTAL TRESORERIE PASSIF		815 765 293	122 492 868
TOTAL GENERAL		161 148 267 986	165 330 752 777

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Dénomination : **BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE**

Sigle usuel : **BTL-CI**

Adresse : **ABIDJAN - TREICHVILLE AVENUE CHRISTIANI** BP **01 BP 1727 ABIDJAN 01**

N° d'identification : **0101142 A** Exercice clos le : **31/12/2018** Durée (en mois) : **12**

	Note	Exercice N	Exercice N - 1
Ventes de marchandises		274 450	9 123 458
Ventes de produits fabriqués		1 094 431 078	3 182 688 299
Travaux, services vendus		85 919 498 911	87 182 032 622
Produits accessoires		8 498 783 540	6 735 530 395
Chiffre d'affaires	5	95 512 987 978	97 109 374 774
Autres produits d'exploitation		2 446 880 347	1 192 001 596
Achats consommés		- 9 345 017 823	- 9 624 263 775
Services extérieurs		- 36 003 945 154	- 35 422 162 075
Impôts et taxes		- 5 791 677 430	- 4 997 302 140
Autres charges		- 4 999 448 638	- 1 952 510 589
Valeur ajoutée		41 819 779 280	46 305 137 791
Charges de personnel	10	- 30 813 854 251	- 29 226 703 558
Excédent brut d'exploitation		11 005 925 029	17 078 434 233
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		1 864 485 526	1 627 910 286
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		- 7 877 168 568	- 8 895 715 554
Résultat d'exploitation (A)		4 993 241 986	9 810 628 965
Produits financiers		393 532 161	430 997 991
Charges financières		- 805 117 565	- 710 615 679
Résultat financier (B)		- 411 585 404	- 279 617 688
Résultat des activités ordinaires (C = A + B)		4 581 656 583	9 531 011 277
Produits HAO	6	30 447 355	40 196 080
Charges HAO	6	- 73 979 961	104 321 396
Résultat hors activités ordinaires (D)		- 43 532 606	144 517 476
Résultat avant impôts (E = C + D)		4 538 123 977	9 675 528 753
Impôts exigibles sur résultats		- 2 957 722 894	- 3 631 083 683
Impôts différés	6	804 634 393	137 653 324
Résultat net des entités intégrées		2 385 035 475	6 182 098 394
Part dans les résultats nets des entités mises en équivalence		13 154 190 466	12 697 175 909
Résultat net de l'ensemble consolidé		15 539 225 942	18 879 274 303
Part des minoritaires		- 41 478 480	- 39 777 461
Part de l'entité consolidante		15 580 704 422	18 919 051 764
Résultat par action			
● Résultat de base par action		285	347
● Résultat dilué par action		285	347

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Dénomination sociale : **BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE**

Sigle usuel : **BTL-CI**

Adresse géographique : **ABIDJAN - TREICHVILLE AVENUE CHRISTIANI** BP : **01 BP 1727 ABIDJAN 01**

N° d'identification fiscale : **0101142 A** Exercice clos le : **31/12/2018** Durée (en mois) : **12**

LIBELLES	Note	Exercice N	Exercice N-1
TRESORERIE NETTE AU 1^{er} JANVIER A		12 618 640 103	7 235 503 312
<i>(Trésorerie Actif N-1 - Trésorerie Passif N-1)</i>			
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-	-
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		18 014 877 263	25 919 216 826
- Variation des stocks		220 169 670	559 499 290
- Variation des créances et emplois assimilés		4 993 067 756	11 867 953 785
+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾		670 118 936	13 224 893 580
Variation du BF liés aux activités opérationnelles		-	-
(FB + FC + FD + FE) :		5 443 017 021	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES B		12 571 860 242	26 716 657 331
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		-	-
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		32 935 029	26 045 676
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		11 269 254 888	6 390 637 032
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		386 614 228	5 675 800 799
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 636 994 966	12 738 563
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		729 798 568	-
- Incidence des variations de périmètre ⁽²⁾	2	-	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS C		8 322 010 611	12 079 744 944
+ Augmentations de capital par apports nouveaux		82 041 180	-
- Dividendes versés		10 624 333 004	10 399 602 212
+ Emprunts		349 300 000	-
+ Autres dettes financières		20 894 625	51 000 000
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		49 227 578	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT D		10 385 407 138	10 450 602 212
VARIATION DE LA TRESORERIE DE LA PERIODE E		6 135 557 507	4 186 310 175
<i>(E = B + C + D)</i>			
TRESORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE (F = A + E) F		6 483 082 596	11 421 813 487
<i>Contrôle : Trésorerie Actif N - Trésorerie Passif N</i>			
+/- Incidence des variations de devises ⁽³⁾	G	-	-
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H		6 135 557 507	4 186 310 175
<i>(H = E + G)</i>			

(1) à l'exclusion des variations liées aux dettes et créances rattachées aux flux provenant des activités d'investissement (aquisitions ou cessions d'immobilisation) et ceux provenant des activités de financement.

(2) Il s'agit des entrées/sorties de minoritaires à l'occasion d'une prise ou d'une perte de contrôle. On retient le prix d'achat ou le prix de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée - à détailler dans les Notes annexes.

(3) Différences de changes sur la conversion des soldes de trésorerie début N et fin N des entités intégrées et différence dans l'année sur la trésorerie entre un cours moyen et le cours de clôture.

CONTRIBUTION AUX POSTES SIGNIFICATIFS

Nom de l'entité	Chiffre d'affaires	Résultat Net
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE	88 322 427 087	1 532 098 289
AIC	-	2 236 399
ABIDJAN TERMINAL	-	13 019 599 999
STCM TOGO	256 645 551	82 468 328
SOCOPAO COTE D'IVOIRE	10 906 710	24 658 699
SOCOPAO BENIN	40 676 942	60 854 009
SEPBA	681 823 303	823 404 541
PACOCI	3 272 658 920	707 758 887
TERRA	2 524 405 997	880 885 608
SFV	5 672 760	27 363 036
SCIEC	-	32 184 124
SCANSHIP COTE D'IVOIRE	397 770 708	95 562 701
BTL NIGER	-	132 354 068
Total	95 512 987 978	15 539 225 942

	BTL CI	STCM TOGO	SOCOPAO CI	SOCOPAO BENIN	SEPBA	PACOCI	TERRA	SCANSHIP CI	SFV	SCIEC	AIC	ATL	BTL NIGER	TOTAL
Sociétés						45 670								45 670
Amortissement (après effort)														64 993
Deficit reportable										54 993				
Provisions pour coûts à payer	5 06 208	4 688		2 096	3 085	21 736	14 250							582 074
Provisions pour risques et charges	8 944 989	36 314	30 327	25 593	153 008	339 889	552 736	15 000						10 087 796
Provision pour créances litigieuses	161 945	95 584	2 962	7 070	87 000	50 204		24 325						429 089
Provision pour créances douteuses	3 546 744	17 346	2 591	9 842	286 045	26 187		2 548		44 590				3 935 883
Provision dépréciation immo fin	130 164				2 104	180				1 344				133 811
Provision DRSA Ebar 30T, etc...	180 240				3 500	11 000	6 000							200 740
Autres provisions	1 930 909	10 590	7 682	2 375	107 375	12 941		356 416		49 068				1 577 336
Plus values à réinvestir	-794 500													-794 500
Fonds réglementés														-3 414
Base impôt différé actif	13 706 891	161 108	43 562	48 916	667 787	463 137	572 996	398 288	104 081	45 934	45 934	24%	30%	16 228 606
Taux d'intégration	100%	100%	100%	100%	100%	100%	33%	100%	47%	50%	50%	24%	30%	25%
Taux impôts	28%	28%	23%	30%	28%	28%	25%	25%	25%	25%	25%	18%	25%	30%
Impôts différés-passif	3 426 678	45 110	10 891	14 075	171 647	57 652	47 738	99 572	12 301	5 742	5 742			3 891 702

	BTL CI	STCM TOGO	SOCOPAO CI	SOCOPAO BENIN	SEPBA	PACOCI	TERRA	SCANSHIP CI	SFV	SCIEC	AIC	ATL	BTL NIGER	TOTAL
Sociétés														
Provisions sur titres intragroupe														
Provisions sur créances litigieuses														
Autres														
Annulation des opérations intercompagnies														
Amortissements dérogatoires														
Annulation des titres de participation														
Base impôt différée-passif	161 581													161 581
Taux impôts	25%	28%	25%	30%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	18%	25%	19 323 287
Impôts différés-passif	40 385													40 385
Total	3 389 279	45 110	10 891	14 075	171 647	57 652	47 738	99 572	12 301	5 742	5 742			3 851 302

	BTL CI	STCM TOGO	SOCOPAO CI	SOCOPAO BENIN	SEBRA	PACOCI	TERRA	SCANSHIP CI	SFV	SCIEC	AIC	ATL	BTL NIGER	TOTAL
Sociétés														
Amortissement répété différé			3 845			35 279								38 124
Déficit reportable			1 132											1 132
Provisions pour congés à payer	513 520	4 647		660		9 340	33 487	29 542						591 107
Provision pour risque et charge	8 907 630	23 728	37 512	26 447	170 352	286 855	512 771							9 965 295
Provision pour créance litigieuse	515 877		13 235	15 985	361 579	87 932								599 000
Provision dépréciation immo fin	383 811		157 904		2 104	180								543 900
Provision DISA Elm 301, etc...	429 000			500										429 500
Autres provisions	990 877			2 375	107 375	12 941	148							1 113 715
Base impôt différés actif	11 740 714	28 375	213 627	45 467	686 529	416 396	542 461	100%	100%	47%	50%	24%	30%	13 073 600
Taux d'intégration	100%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	33%	100%	47%	50%	24%	30%	25%
Taux impôts	25%	28%	25%	30%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	18%	25%	30%
Immobilisations différées-actif	2 935 179	7 645	53 407	13 640	171 831	51 945	28 545							3 282 283
Sociétés														
Plus valeur à reinvestir	858 387	3 414												861 801
Fonds réglementés														
Provisions sur titres intragroupe														
Provisions sur créances intragroupe														
Autres														
Annulation des opérations intercompagnies														
Amortissements dérogatoires														
Annulation des titres de participation														
Base impôt différés-passif	858 387	3 414												861 801
Taux impôts	25%	30%	25%	30%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	18%	25%	30%
Immobilisations différées-passif	214 697	1 024	53 407	13 640	171 831	51 945	28 545							215 021
Total	2 729 582	6 921	53 407	13 640	171 831	51 945	28 545							3 048 073

Sociétés	BTL CI	STCM TOGO	SOCOPAO CI	SOCOPAO BENIN	BEPPA	PACOCI	TERRA	SCANSHIP CI	SFV	SCIEC	AIC	ATL	BTL INGER	TOTAL
Amortissement répété différé			-3 845			10 391								6 546
Deficit reportable			-1 132			-6 255	-11 751	-15 282		54 993				53 861
Provisions pour congés à payer		41		1 436										-39 121
Provision pour risque et charge	-7 312		-7 184	-914	-17 344	53 033	39 965	15 000						132 601
Provision pour créances litigieuses	37 359	12 586	-10 273	-8 915	-274 579	-32 728	24 325							-680 519
Provision pour créances douteuses	-353 932	95 584	-155 313	9 842	283 942	26 007		2 548			44 590			3 391 684
Provision dépréciation immo fin.	3 162 953	17 346			1 604	1 80				20	1 344			-265 689
Provision DISA Etat 301, etc...	-298 836	-810 637		-2 375	-103 875	-1 941	5 852							-412 078
Autres provisions	40 032	10 590	7 682					356 416	49 068					483 641
Base impôt actif	1 769 607	136 147	-170 065	-926	-106 116	32 799	30 388	398 288	104 081		45 934			2 069 472
Taux d'imposition	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	49,9%	99,9%	47,3%		50,0%	23,8%	30,0%	25,0%
Taux impôts	25%	25%	25%	30%	25%	25%	25%	25%	25%		25%	18%	25%	30%
Impôts différés-actif	442 402	38 121	-42 516	-278	-38 528	4 092	1 599	99 453	12 301	5 742				418 091

Sociétés	BTL CI	STCM TOGO	SOCOPAO CI	SOCOPAO BENIN	BEPPA	PACOCI	TERRA	SCANSHIP CI	SFV	SCIEC	AIC	ATL	BTL INGER	TOTAL
Plus value à reinvestir	-1 652 887	-3 414												-1 656 300
Fonds réglementés		-3 414												-3 414
Provisions sur titres intragroupe														
Provisions sur créances intragroupe														
Autres														
Annulation des opérations intercompagnies														
Amortissements dérogatoires														
Annulation des titres de participation	161 581													161 581
Base impôt différé-passif	-696 806	-3 414												-18 491 486
Taux impôts	0%	-2%	0%											0%
Impôts différés-passif	-174 202	-1 024												-175 226
Total	605 699	38 189	-42 516	435	315	5 708	19 184	99 572	12 301	5 742				604 654

es n e s e t à

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.887.060.000 F/CFA
SIEGE SOCIAL : TREICHVILLE, AVENUE CHRISTIANI
01 BP 1727 ABIDJAN 01- RCI
RCCM: CI-ABJ-1962-B-1141



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 MAI 2019

ANNEXE 3

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'administration
au capital de 10 887 060 000 FCFA
Siège social : Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
RCCM : CI-ABJ-1962B-1141



RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE du Traité OHADA, nous avons établi le présent rapport afin de rendre compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions statutaires (article 14), la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze au plus, sous réserve de la dérogation prévue par l'Acte uniforme en cas de fusion.

Le Conseil d'administration de BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS COTE D'IVOIRE est actuellement composé de treize (13) membres :

N°	Administrateurs	Représentants Permanents
1	Martine COFFI-STUDER (PCA)	
2	Philippe LABONNE	
3	Eloi ABOUT	
4	AMANI KOFFI	
5	DIARRASSOUBA Vallassine	
6	Société de Participations Africaines	Pierre BELLEROSE (*)
7	Société d'Exploitation Portuaire Africaine	Stanislas de SAINT LOUVENT
8	Société Financière Panafricaine	Thierry EHRENOGEN
9	BOLLORE AFRICA LOGISTICS	MAHEUT Jean-Michel
10	SOCOPAO	Issouf FADIKA
11	BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SENEGAL	José VALDERRAMA
12	BOLLORE AFRICA LOGISTICS FREIGHT SERVICES	Jean DE POUILLY
13	La société FINANCIERE DE BRIEC	Jérôme PETIT

(*) Directeur Général de la Société

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de deux (2) années. Leur mandat expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

2. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Missions du conseil d'administration

Aux termes de l'article 16 des statuts, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblée d'actionnaires par l'Acte Uniforme et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président, soumet à leur examen.

2.2. Fonctionnement du Conseil d'administration

➤ Réunion de Conseil d'Administration

Conformément à l'article 15 des statuts, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation y compris à l'étranger.

Les membres sont convoqués par tous moyens, même verbalement. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs sont joints à la convocation ou transmis dans les jours qui suivent.

Les administrateurs peuvent participer au Conseil d'Administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'approbation expresse lors de la réunion suivante.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni le 10 avril 2019 pour procéder en particulier à l'examen et à l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2018.

➤ Comité d'audit

Conformément aux dispositions de l'article 829-1 de l'acte uniforme de l'OHADA, le Conseil d'administration des sociétés faisant appel à l'épargne public ou dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs, doit être obligatoirement doté d'un comité d'audit dont les membres sont des administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint au sein de la société.

Le comité d'audit a pour missions principales de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;

- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

La composition du comité d'audit de BOLLORE & TRANSPORT LOGISTICS COTE D'IVOIRE se présente comme suit :

- **M. Jean DE POUILLY**, es-qualités de Représentant Permanent de BOLLORE AFRICA LOGISTICS FREIGHT SERVICES, **Président du comité d'audit ;**
- **M. Eloi ABOUT**, **membre du comité d'audit ;**
- **M. Amani KOFFI**, **membre du comité d'audit.**

Ces membres exercent leurs fonctions jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration.

3. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

a) Définition et objectifs de notre Contrôle interne et de notre gestion des risques

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en place par la Direction Générale, aux fins d'obtenir une assurance raisonnable sur :

- La réalité et l'efficacité des opérations,
- La fiabilité du reporting,
- La conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- La sauvegarde des actifs,
- La gestion des risques, tous domaines confondus.

L'un des objectifs de notre dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de prévenir et de maîtriser les risques liés aux activités de la société et de ses filiales.

En ce qui concerne particulièrement la gestion des risques, celle-ci recouvre non seulement les risques financiers, mais également les risques opérationnels.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie de la maîtrise totale des risques.

b) Organisation de notre contrôle interne et de notre gestion des risques

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites comprend la Société mère et l'ensemble des filiales intégrées dans les comptes consolidés.

Ces procédures s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le Conseil d'Administration et sont mises en œuvre sous la responsabilité directe des Directions Générales.

Le Conseil d'Administration, de par ses pouvoirs et son rôle de contrôle et d'orientation, est l'acteur principal du contrôle interne et de la gestion des risques. Il s'appuie sur les travaux de la Direction Générale, de la Direction Financière et de la Direction audit interne, ainsi que les comptes rendus du Comité d'Audit.

Le système de contrôle interne de Groupe est fondé sur un ensemble de politiques et de procédures définies par chaque métier fonctionnel pour chacune des activités opérationnelles, sur la base des risques identifiés.

c) Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

➤ **L'organisation de la Direction Financière**

Le processus de clôture des comptes est organisé en fonction d'un calendrier et d'un planning établi par le Groupe à l'attention de chacune des filiales.

Chacune des filiales est responsable de la production de ses Etats Financiers : elle établit ses comptes prévisionnels, ses comptes annuels et définit ses besoins de trésorerie.

La Direction Financière est chargée de l'établissement des comptes consolidés et du contrôle du reporting auprès des filiales. Elle veille également à la bonne application des règles du Groupe, par les filiales, en vue de l'harmonisation des comptes. Elle effectue des audits, quand elle le juge opportun.

La Direction Financière de la Division coordonne aussi les décisions de gestion de trésorerie de chacune des filiales, dans le cadre de la Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée du Groupe.

➤ **L'organisation de la gestion des risques**

Pour assurer la pérennité de ses activités, le Groupe doit veiller à la prévention et à la maîtrise des risques, auxquels il est exposé.

Dans cet objectif, les sociétés du Groupe ont procédé à l'identification des principaux risques encourus dans le cadre de leurs activités.

Des procédures de contrôle pour gérer ces risques ont été mises en œuvre : ainsi, le Groupe a mis en place les moyens nécessaires pour en limiter l'impact financier, notamment grâce aux contrats d'assurances souscrits au niveau du Groupe.

Un Responsable Sécurité Groupe est chargé de veiller à ce que les règles de sécurité soient bien respectées par chaque filiale et que les moyens de surveillance des bâtiments soient efficaces.

Pour la prise en compte de l'Environnement, la politique du Groupe est de promouvoir le développement durable.

Au sein de chaque filiale et au travers de nos différentes activités, nous veillons de plus en plus à la protection de l'opérateur et à la préservation de l'Environnement.

➤ **Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière**

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement mises en œuvre par les départements de la comptabilité, de la consolidation et du contrôle de gestion, regroupés au sein de la Direction financière du Groupe. La plupart de ces procédures sont déployées au sein des filiales en vue d'harmoniser les modes de fonctionnement du Groupe.

La production et l'analyse de l'information comptable financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière et notamment :

- les procédures de rattachement des produits et charges sur l'exercice, « cut-off » achats, de stocks et de contrôle de caisses,
- le contrôle du respect des délais de remontée de l'information,

- la sensibilisation des intervenants, notamment, à l'appréhension des risques et des engagements hors bilan ;
- le suivi des engagements hors bilan par le service consolidation,
- la gestion des risques et la concertation entre les services comptables et fonctionnels en vue de la détermination des risques et de leurs évaluations sous forme de provisions ;
- l'exhaustivité des passifs et des actifs ainsi que la propriété et leur évaluation ;
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation standard ayant fait l'objet d'un paramétrage adapté, et d'une mise à jour régulière ;
- l'application de procédures centralisées assurant l'homogénéité de tous les comptes sociaux, ces derniers étant traités par le même service ;
- un manuel de procédures de clôture, portant sur les différents cycles.

Il est précisé que le collège des Commissaires aux Comptes assure le contrôle de la société et de l'ensemble des filiales.

4. La détermination des rémunérations et avantages des Mandataires sociaux (article 831-3)

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration, pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, sont basés sur des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun des mandataires sociaux.

La Présidente du Conseil
d'Administration



Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10.887.060.000 FCFA
Siège social : Treichville, Avenue Christiani | 01 BP 1727 ABIDJAN 01 - Côte d'Ivoire
RCCM : CI-ABJ-1962B-1141

bollore-transport-logistics.com/cote-divoire

